Fou du volant condamné à quatre ans de prison ferme

Jugement Au Tribunal de Moutier, un habitant du Jura bernois écope d'une peine privative de liberté pour de multiples excès de vitesse, qu'il a eu la mauvaise idée de filmer et publier sur TikTok.

Sébastien Goetschmann

«S'il n'y a pas eu d'accident, ce n'est pas grâce à sa dextérité au volant, mais parce qu'il a eu beaucoup de chance.» Avec ces mots, Maïli Rüfenacht, la présidente du Tribunal régional Jura bernois-Seeland, pose le décor. Vendredi après-midi, elle a prononcé, en l'absence du principal concerné, une peine privative de liberté de 48 mois sans sursis à l'encontre du chauffard multirécidiviste.

A Moutier, la magistrate a insisté sur la dangerosité du comportement de Dominic*, qui a multiplié les importants excès de vitesse durant près de deux ans, entre 2021 et 2022. Sur les 25 infractions répertoriées dans l'acte d'accusation, la plus grave a été commise sur l'autoroute A16, dans le tunnel de Pierre-Pertuis plus précisément. Sur ce tronçon limité à 100 km/h, l'habitant du Jura bernois a roulé jusqu'à une vitesse nette de 234 km/h, soit 245 au compteur. Plus du double de ce qui est autorisé.

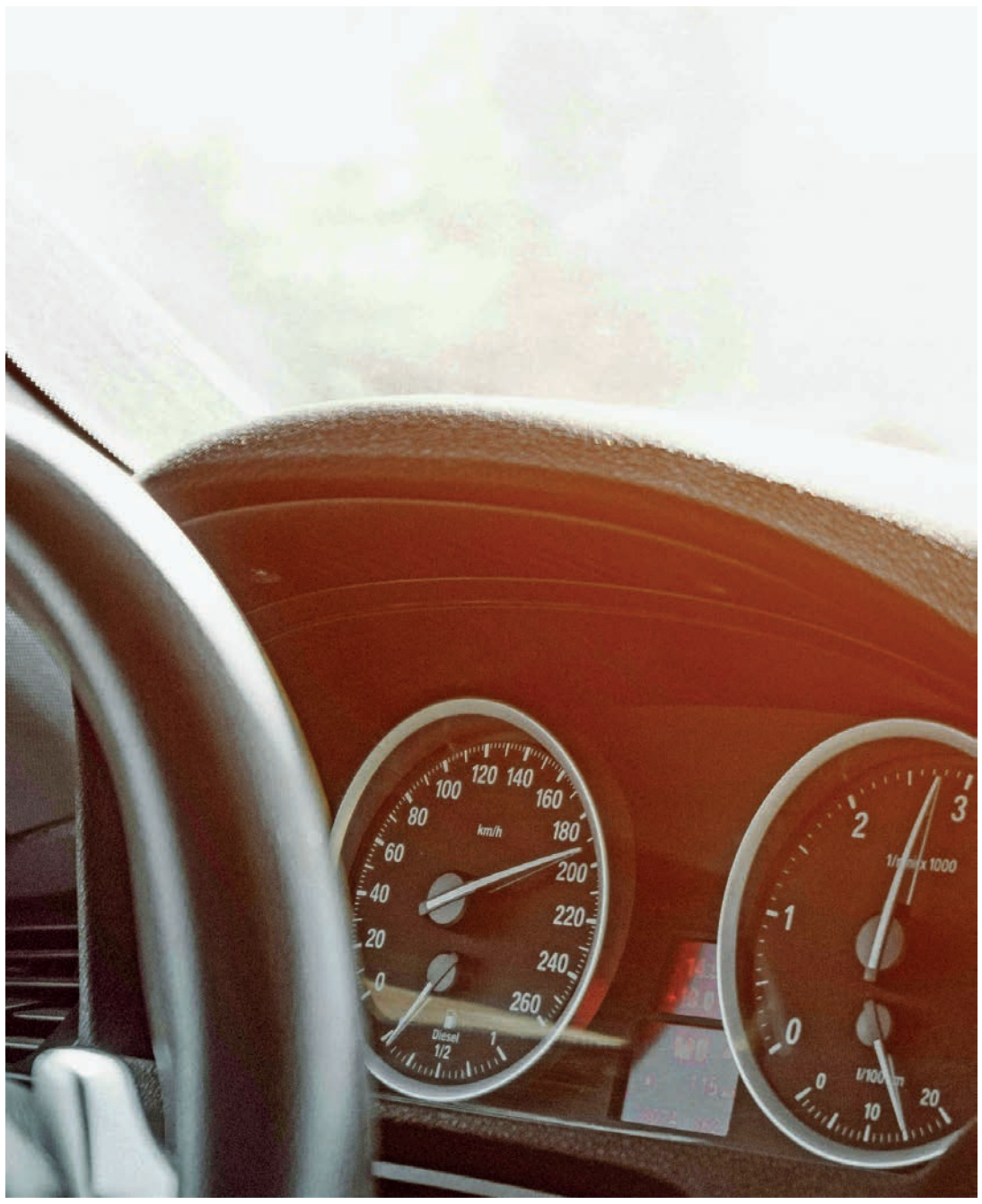

Ce sont les publications de ses excès de vitesse sur les réseaux sociaux qui ont permis à la police d'identifier le conducteur. Pexels

Sentiment d'impunité

Les autres délits, que le prévenu a eu la mauvaise idée de filmer et pour la plupart poster sur TikTok, ont en majorité été réalisés sur la route cantonale entre Tavannes et Reconvilier. Domic a notamment atteint les 124,6 km/h dans le 50 ou encore 147,6 km/h sur le tronçon limité à 60.

Au total, la présidente du Tribunal collégial à cinq juges a retenu neuf infractions qualifiées, 11 graves et deux simples. «Il était habité d'un sentiment d'impunité au point de se vanter en publiant ses ‹exploits› sur les réseaux sociaux. Si la police n'y avait pas mis fin, il aurait continué», appuie-t-elle. Maïli Rüfenacht souligne encore le caractère répété et prémédité de ces excès de vitesse. «Ce n'est pas de la négligence, il était conscient de ses infractions. Il a agi pour son seul plaisir, faisant preuve d'une attitude futile et dangereuse. Oui, il a gravement porté atteinte à la sécurité routière.»

Le Tribunal s'est toutefois montré plus clément que le Ministère public. Mardi, le procureur Pascal Fischer avait réclamé 68 mois d'emprisonnement. Maïli Rüfenacht a notamment relevé que Dominic n'a aucun antécédent judiciaire, et qu'il a parfaitement coopéré durant toute la procédure, admettant la quasi-totalité des faits reprochés. «Il vit en Suisse depuis six ans et s'est rapidement intégré, grâce à sa famille et à sa volonté. Il a trouvé un emploi, est indépendant et a pris conscience de l'ampleur de ses fautes, comme en témoigne le suivi psychologique qu'il a entrepris», poursuit-elle.

> Il a agi pour son seul plaisir, faisant preuve d'une attitude futile et dangereuse.
>
> **Maïli Rüfenacht**
> Présidente du Tribunal régional Jura bernois-Seeland

Outre la prison, le prévenu devra s'acquitter de contraventions à hauteur de 900 fr. et prendre à sa charge les frais de procédure, qui s'élèvent à près de 25'000 fr. En revanche, les juges ont rejeté la demande d'expulsion du territoire suisse, estimant que la peine prononcée aura un effet dissuasif. «Dominic n'a plus conduit depuis août 2022, il a sincèrement pris conscience de ses erreurs», mentionne Maïli Rüfenacht. «Nous ne croyons pas qu'il représente une menace pour la société», termine-t-elle.

*Prénom connu de la rédaction

EN BREF

Deux nouvelles têtes au Conseil général

Valbirse Franco Villoz et Denis Weibel, conseillers généraux respectivement pour la Liste libre et l'UDC et sympathisants, ont donné leur démission pour le 30 juin 2024. Fabien Germiquet, premier des viennent-ensuite de la Liste libre succédera à Franco Villoz. Arnaud Beuchat, deuxième des viennent-ensuite de l'UDC et sympathisants, prendra le relais de Denis Weibel en raison de la renonciation de Jonathan Faigaux. *c-mpr*

Zone 30 km/h en place dès le 19 juin

Valbirse Le projet de zone 20-30 km/h de Malleray sud entrera en vigueur le mercredi 19 juin avec la pose des panneaux. Des aménagements physiques et des places de parc seront progressivement installés. Toutes les rues de Malleray situées au sud de la route cantonale seront désormais en zone 30 km/h, comme c'est déjà le cas au nord et dans le village de Bévilard. Seul le tronçon de la rue du Collège situé devant l'école secondaire sera en zone 20 km/h. *c-mpr*

Pas de nouveau tracteur pour la Commune

Perrefitte L'Assemblée municipale, qui a réuni 42 ayants droit jeudi, a refusé un crédit d'engagement de 140'000 fr. pour l'achat d'un nouveau tracteur communal. Les citoyens ont ensuite accepté les comptes 2023, y compris les financements spéciaux. Avant la répartition du bénéfice, le compte général bouclait avec un excédent de revenus inespéré de quelque 1,2 million de fr. Le budget prévoyait un excédent de charges de 228'650 francs. L'entièreté de l'excédent de revenus est attribué à deux financements spéciaux (500'000 fr. pour l'entretien des bâtiments communaux et 690'000 fr. pour l'entretien des routes). Le compte global se solde par un excédent de charges de 2665 fr. alors que le budget prévoyait de 247'000 fr. L'Assemblée a aussi approuvé un crédit supplémentaire de 20'000 fr. pour la mise à jour du plan d'aménagement local. *c-mpr*

Coups de coeur pour la nature

Diesse La paroisse de Diesse-Lamboing-Prêles organise une nouvelle exposition de photos. Edith Spichiger, de Prêles, présente des images de fleurs notamment. Philippe Niederhauser, de Lamboing, propose, lui, surtout des photos d'animaux. L'exposition est à voir à la salle de paroisse de Diesse du 15 au 23 juin, de 9h à 19h. Le vernissage, auquel le public est invité, se déroulera ce samedi 15 juin, à 11h.*uk*

Quel traitement pour les Romands?

TV-Radio La SSR-Berne se préoccupe de la communauté francophone après le départ de Moutier.

La SSR-Berne souhaite organiser ces prochains mois un débat de fond sur le thème de la couverture médiatique de la Berne francophone, après le départ de Moutier dans le canton du Jura. En collaboration avec la Chambre d'économie publique du Grand Chasseral, son comité a constitué un groupe de travail à cet effet. «Le départ de Moutier fait l'objet d'une préoccupation majeure de la société régionale quant à la présence du bureau des correspondants radio et TV de la RTS dans la région», relève la SSR-Berne au terme de la première réunion de son nouveau comité, sous la présidence de Frank Bassi. La communauté francophone dans l'ensemble du canton de Berne compte 108'000 personnes, dont près de 83'000 pour la région (46'000 dans le Jura bernois, 32'000 à Bienne et 5000 dans le Seeland).

A noter que Virginie Borel, directrice du Forum du bilinguisme, est la nouvelle représentante de l'association régionale de la Berne francophone au sein du Comité régional de la SSR-Suisse romande. Elle succède à Mario Annoni. *ats*

Un peu de Tramlabulle dévoilé

Tramelan L'affiche du festival international de bande dessinée a été réalisée par le Belge Alain Henriet. Un clin d'œil aux Future Days.

La 27e édition de Tramlabulle se tiendra du 27 au 29 septembre. Bien que le programme ne soit dévoilé que fin août, l'affiche a déjà été publiée vendredi. Elle a été conçue par le Belge Alain Henriet.

Né le 15 février 1973, Alain Henriet est notamment connu pour ses séries «Dent d'ours» et «Black Squaw», qui relatent les aventures de femmes pilotes formées durant la première moitié du 20e siècle. Dans son communiqué, le comité de Tramlabulle indique avoir choisi de mettre en avant ces avions sur leur affiche, en clin d'œil à la venue de la patrouille suisse à Tramelan fin août à l'occasion des Future Days. Le Belge, rarement présent en festival, participera à l'événement.

Rappelons qu'avec 26 manifestations depuis 1997, Tramlabulle est le festival BD de Suisse romande comptant le plus d'éditions. Il accueille chaque année entre 3500 et 4000 personnes. *c-ajr*

L'affiche de la 27e édition de Tramlabulle. ld